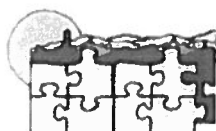


Communauté Haute-Provence Pays de Banon



Aubenas-les-Alpes - Banon - Dauphin - La Rochegiron - L'Hospitalet - Mane -
Montjustin - Montsalier - Oppedette - Redortiers - Reillanne - Revest-des-Brousses -
Revest-du-Bion - Sainte-Croix-à-Lauze - Saint-Maime - Saint-Martin-les-Eaux -
Saint-Michel l'Observatoire - Saumane - Simiane-la-Rotonde - Vachères - Villemus



Compte-Rendu du Conseil de Communauté du vendredi 12 avril 2019 à 14h30 à VACHERES

PRÉSENTS :

Communes	Délégués communautaires
Banon	M. Philippe WAGNER
	Mme Marie-Claude CLAEYS
Dauphin	Mme Michèle BERTIN
	M. Guy PISTORESI
La Rochegiron	M. Patrick SICCARDI
Mane	M. Jacques DEPIEDS
	Mme Hélène DESPAGNE
Montjustin	M. André BOUFFIER
Montsalier	M. Serge MARTIN
Oppedette	M. Laurent FAYET
Redortiers	M. Gérard BURCHERI
Reillanne	Mme Claire DUFOUR
	M. Pierre WEBER
	M. Philippe BRESSANGE
	M. Bernard GIORGI
Revest du Bion	M. Raymond LE MOING
	M. Gérard LAPORTE
Sainte Croix à Lauze	Mme Marie-Christine ALMERAS
Saint Maime	Mme Mireille BOR
	M. Manuel GONZALEZ GARCIA
Saint Martin-les-Eaux	M. Stéphane DELRIEU
St Michel l'Observatoire	M. Pascal DEPOISSON
	M. Jean Paul GROSSO
Simiane la Rotonde	M. Louis LAUDUN
	Mme Claude WICART
Vachères	M. Alain CLAPIER
Villemus	M. Pierre POURCIN

POUVOIRS :

M. Michel JACOD a donné pouvoir à Mme Hélène DESPAGNE
M. Olivier DEPIEDS a donné pouvoir à M. Guy PISTORESI
Mme Andrée CALVAT a donné pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
Mme Muriel LAVAUULT a donné pouvoir à Mme Claire DUFOUR
M. Daniel VASSEUR a donné pouvoir à Mme Mireille BOR
Mme Brigitte MOYA a donné pouvoir à Mme Michèle BERTIN
M. Fabrice PAUL a donné pouvoir à Mme Claude WICART

* * * * *

Le Maire de Vachères accueille les délégués de la Communauté.

Le quorum est atteint avec 27 délégués présents et 7 procurations.

Le Président informe l'assemblée de la présence d'un collectif pour l'hôpital de Banon. Celui-ci s'est organisé pour avoir une réflexion sur le rapprochement des hôpitaux de Manosque et de Banon qui s'est fait sans concertation.

Les personnes de ce collectif annoncent que le service SSR (Soins de Suite et de Réadaptation) va être supprimé à Banon et transféré à Forcalquier, l'hôpital de Banon va devenir un EHPAD. Ce service est essentiel dans une zone rurale avec une population vieillissante.

Le collectif défend le service public en zone rurale. Il informe l'assemblée que des travaux d'un montant de 5 000 000 € vont être réalisés pour l'hôpital de Banon.

M. WEBER informe l'assemblée que la commune de Reillanne soutient ce collectif et précise qu'une motion sera votée par le conseil municipal de Reillanne.

Pour M. WAGNER, c'est la disparition du service SSR qui est la plus inquiétante car ce service servait de lit de répit. Il pense qu'il faut un service qui puisse accueillir cette population en détresse. Il faut faire une proposition de projet avec 5 lits et du personnel et aller le défendre devant l'Agence Régionale de Santé.

Mme WICART soutient également le collectif et précise que le conseil municipal de Simiane la Rotonde va voter une motion.

M. DEPIEDS rappelle que le Préfet n'a plus la compétence pour décider, c'est le directeur de l'ARS qui est celui qui, à l'époque, a annexé l'hôpital de Mane à Manosque. Il suggère au collectif de demander un rendez-vous et parallèlement d'engager un contentieux contre la décision pour forcer la discussion. Il précise qu'ils sont très puissants et que tous les services de l'Etat convergent dans la même direction.

M. WEBER suggère de voter une motion au sein de la CCHPPB.

Le Président pense que cela ne fera pas avancer les choses.

Mme DUFOUR précise qu'une réunion est prévue le 3/05 avec tous les collectifs du département.

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel des délégués.

M. Alain CLAPIER est désigné secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu ne fait l'objet d'aucune observation.

1 - AFFECTATIONS DES RESULTATS 2018

Le Président précise que l'assemblée doit délibérer de nouveau car les restes à réaliser n'ont pas été pris en compte dans les budgets.

Pour le Budget principal, il est proposé d'affecter en section d'investissement la somme de 1 546 778,02 € prélevée sur l'excédent de fonctionnement pour combler le déficit. Le solde 861 089,86 € sera maintenu en section de fonctionnement.

Pour le budget économie, la totalité de l'excédent de fonctionnement de 1 294 632,10 € sera affecté à la section d'investissement pour combler le déficit.

Pour le budget déchets ménagers, il est proposé de prélever 12 783,81 € sur l'excédent de fonctionnement et de l'affecter en investissement pour combler le déficit. Le solde de 193 582,64 € est maintenu en section de fonctionnement dans « report à nouveau »

Enfin, pour le budget SPANC, l'excédent de fonctionnement de 23 221,06 € est reporté dans la même section dans le budget 2019.

L'assemblée adopte à la majorité avec 28 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions l'affectation des résultats 2018.

2 - VOTE DES TAUX 2019

Le président propose de maintenir les taux d'imposition sur le territoire de l'ancienne Communauté de Haute Provence afin d'éviter un transfert de charges vers le pays de Banon.

Les taux proposés sont les suivants :

- Taxe d'habitation	5,76 %	soit un produit de 927 302 €
- Taxe sur le foncier Bâti	6,72 %	soit un produit de 918 490 €
- Taxe sur le foncier non bâti	21,96 %	soit un produit de 86 984 €
- CFE	30%	soit un produit de 933 300 €

M. DEPIEDS précise que la DGFIP a constaté que les produits ne correspondent pas tout à fait en raison du lissage des taux d'imposition.

L'assemblée adopte à la majorité avec 28 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions les taux d'imposition ci-dessus.

3 – VOTE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le taux était de 8,20% en 2018. Il est suggéré de passer à 8,50% pour anticiper les augmentations à venir.

M. LEMOIGN demande si les habitants vont recevoir dans leurs boîtes aux lettres des informations sur l'extension des consignes de tri.

Le Président informe l'assemblée que c'est en cours de distribution par la Poste.

L'assemblée fixe à la majorité avec 28 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions à 8,50% la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

4 – REDEVANCES DES ORDURES MENAGERES 2019

Le président informe l'assemblée qu'il y a plusieurs possibilités, soit l'assemblée décide de garder les tarifs de l'an dernier soit une recette de 9 223 €.

Sinon, on peut appliquer un tarif par emplacement. Le Président donne lecture de différents tarifs et de leurs conséquences sur le prix de la redevance par camping.

Il explique également que l'on peut faire ce calcul en fonction du prix du service, ce qui fait augmenter fortement les tarifs.

M. WAGNER suggère de garder les mêmes tarifs et d'avoir une réflexion pour l'année prochaine.

Mme BOR rappelle que c'est déjà ce qui avait été décidé l'an dernier et rappelle que l'on doit regarder l'intérêt de la collectivité.

M. DEPOISSON suggère de choisir le tarif par emplacement qui se rapproche le plus de la recette actuelle soit 18 € par emplacement.

Le Président informe que l'on est au-dessous du prix du service qui est de 13 000 €.

L'assemblée décide à la majorité avec 22 voix pour et 12 voix contre de maintenir les tarifs de l'année dernier pour les campings.

Le Président suggère de transmettre aux élus les documents pour réflexion.

Pour les autres redevances, l'assemblée décide de maintenir à l'unanimité les redevances suivantes :

Collège de Banon	510 €
Collège de Banon - Intendant	170 €
Collège de Banon - Direction	170 €
Foyer d'accueil Médicalisé à Mane	3 000 €
Hameau de Villesèche – Les Omergues	2 040 €
Prieuré de Salagon - mane	1 000 €
Les logements de fonction	170 €

Pour l'hôpital de Banon, l'assemblée fixe à la majorité avec 15 voix pour, 10 voix contre et 9 abstentions la redevance à 1 000 €.

5 – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES 2019

A. Budget service principal

Les autorisations de programmes suivantes sont proposées pour le budget primitif « service principal » :

Opérations	2019	2020
Salle multi-activités à VILLEMUS	353 810,18 €	245 000 €
5 logements à VILLEMUS	543 584,81 €	170 000 €
Crèche à ST MICHEL L'OBS	400 000 €	1 400 000 €

Le Président rappelle que le vote porte sur l'exercice.

L'avantage des autorisations de programmes est d'éviter de mobiliser l'ensemble des crédits sur une opération.

L'assemblée adopte à la majorité avec 26 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions les autorisations de programmes pour le budget service principal.

B. Budget Service Economie

Les autorisations de programmes suivantes sont proposées pour le budget primitif « économie » :

Opérations	2019	2020
Programme ALCOTRA	768 810 €	150 000 €
Construction d'un planétarium à ST MICHEL	1 200 000 €	600 000 €
Aménagement d'un commerce à VILLEMUS	416 206,87 €	150 000 €
Création d'ateliers et logements pour les artisans à ST MARTIN-Les-EAUX	365 298 €	350 000 €

L'assemblée adopte à la majorité avec 23 voix pour, 10 voix contre et 1 abstention les autorisations de programmes pour le budget économie.

C. Budget déchets ménagers

Les autorisations de programmes suivantes sont proposées pour le budget primitif « déchets ménagers » :

Opérations	2019	2020
Acquisition de colonnes	111 159,80 €	270 000 €
Génie civil	188 279,98 €	130 000 €
Déchèterie de BANON	466 423,95 €	700 000 €
Acquisition de bennes	62 877,46 €	10 000 €

L'assemblée adopte à la majorité avec 28 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions les autorisations de programmes pour le budget déchets ménagers.

6 - BUDGETS PRIMITIFS 2019

A. Budget principal

Le Budget 2019 service principal s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 5 277 923 €
- Section d'investissement : 4 269 848 €

Mme BOR demande si les communes qui portent leurs PLU individuellement peuvent solliciter un fonds de concours pour être aidées.

Le président répond qu'elles peuvent demander mais qu'il y a une enveloppe.

L'assemblée adopte à la majorité avec 26 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions le budget primitif 2019 pour le service principal.

B. Budget Economie

Le Budget primitif 2019 service économie s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 830 610 €
- Section d'investissement : 5 353 397 €

L'assemblée adopte à la majorité avec 23 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions le budget primitif 2019 pour le service économie.

C. Budget déchets ménagers

Le Budget primitif 2019 service déchets ménagers s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 498 782 €
- Section d'investissement : 1 026 211 €

Mme BOR évoque la possibilité de négocier les tarifs EDF.

M. MARTIN demande s'il serait possible d'avoir un caisson d'équarrissage à la déchèterie de Banon pour les chasseurs.

Le Président précise qu'effectivement ce serait utile et va se renseigner sur le fonctionnement.

L'assemblée adopte à la majorité avec 28 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions le budget primitif 2019 pour le service déchets ménagers.

D. Budget SPANC

Le budget primitif 2019 SPANC s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 39 222 €
- Section d'investissement : 24 000 €

L'assemblée adopte à la majorité avec 28 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions le budget primitif 2019 pour le SPANC.

Mme WICART demande s'il y aura un rapport d'activités pour ce service.

Le Président précise qu'il sera élaboré en fin d'année.

7 - REMBOURSEMENT DE FISCALITE

Le trop perçu de fiscalité se répartit comme suit :

- Dauphin 274 969 €
- Mane 197 952 €
- St Martin-les-Eaux : 304 812 €

Les communes demandent le remboursement des sommes suivantes :

- Dauphin : 250 000 €
- Mane : 150 000 €
- St Martin-les-Eaux : 100 000 €

Le Président rappelle que ces communes jouent la solidarité.

L'assemblée autorise à la majorité avec 26 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention le remboursement de fiscalité ci-dessus.

8 - FONDS DE CONCOURS

La commune de Revest du Bion sollicite un fonds de concours de 27 169,85 € pour l'aménagement de la mairie.

La commune d'Oppedette sollicite un fonds de concours de 5 887,50 € pour l'aménagement de toilettes publiques à proximité des gorges.

Mme DUFOR rappelle qu'elle souhaiterait que l'on règle cette attribution.

Mme BERTIN rappelle que c'est la fiscalité des 3 communes qui est laissée dans le panier commun par solidarité et qui permet que ces fonds de concours soient octroyés aux communes.

L'assemblée autorise à la majorité avec 28 voix pour, et 6 abstentions l'octroi de ces fonds de concours.

Le président informe l'assemblée de la nécessité d'octroyer également un fonds de concours de 277 831,78 € à la commune de St Martin-les-Eaux qui le remboursera à la CCHPPB pour régulariser une opération en compte 4.

L'assemblée autorise à la majorité avec 30 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions le versement de fonds de concours.

9 – SUBVENTIONS 2019

Il est proposé le versement des subventions suivantes :

- ADMR de Banon 12 000 €
- ADMR de Reillanne 1 800 €
- Syndicat d'initiative de Revest du Bion 1 000 €
- Syndicat d'initiative de Dauphin 600 €

Le président évoque également la demande de la Maison d'Assistants Maternelle (MAM) de St Mairme qui sollicite 5 000 €.

Il informe l'assemblée que cette structure aurait dû être transférée à la CCHPPB car il s'agit d'une compétence de la communauté.

Un procès-verbal de mise à disposition sera fait.

Mme BOR précise qu'il s'agit d'une association qui paie un loyer à la commune et que les assistantes maternelles sont salariées des parents.

Le Président considère nécessaire, s'il y a financement public qu'il y ait égalité de traitement.

L'objectif est de renforcer cette structure qui répond à un besoin.

L'assemblée autorise à la majorité avec 32 voix pour et 2 abstentions le versement de ces subventions.

10 – EMPRUNT

Il est proposé de contracter un emprunt pour les logements sociaux de VILLEMUS d'un montant de 350 000 € au taux de 1,8 % ce qui correspond à 9 000 € d'annuités.

Mme BOR informe l'assemblée qu'elle a obtenu un prêt de 50 000 € à 0,90% au Crédit agricole.

L'assemblée autorise le Président à contracter cet emprunt à la majorité avec 27 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions.

11 – PRÊTS RELAIS

Le président informe l'assemblée qu'il s'agit de prêt à court terme dans l'attente du versement des subventions.

Un prêt relais serait réalisé pour le Planétarium d'un montant de 600 000 € et pourrait être fait en septembre et le second pour la déchèterie de Banon d'un montant de 300 000 €.

L'assemblée autorise le Président, à la majorité avec 23 voix pour, 10 voix contre et 1 abstention, à contracter ces prêts et autorise le Président à signer les contrats à intervenir.

12 – CONSTRUCTION D'UN PLANETARIUM

Le président informe l'assemblée que les travaux seront lancés en septembre pour ne pas perturber la saison estivale du Centre d'Astronomie, tout comme la salle polyvalente et le commerce de proximité à Villemus.

13 – CONFISERIE LEBLANC

Le bilan de l'opération a été transmis à l'assemblée.

L'équivalent emprunt aboutit à un loyer de 44 025,05 € par an.

Le président informe l'assemblée qu'un contrat administratif de location sera signé et qu'il prévoit le transfert à terme (15 ans) de la propriété moyennant un an de loyer.

Toutes les charges sont assumées par le preneur.

M. WAGNER informe l'assemblée que 5 emplois ont été créés.

L'assemblée fixe le loyer à 44 025,05 € par an soit des mensualités de 3 669 € HT et autorise le président à signer le contrat à intervenir à la majorité avec 24 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions.

14 – CONVENTION AVEC ECO DDS

Le président informe l'assemblée qu'il s'agit d'une convention avec un éco organisme pour le rachat des déchets diffus ménagers c'est-à-dire des déchets qui contiennent des produits chimiques et pour lesquels leur traitement était payant jusqu'à présent.

L'assemblée autorise à la majorité avec 33 voix pour et 1 abstentions la signature de cette convention.

15 – DECHETERIE DE BANON

Le président informe l'assemblée que plusieurs réunions avec le personnel ont eue lieu et ont permis de répondre aux besoins du service.

Le personnel suggère que des garages soient réalisés à proximité de la déchèterie. Le président soumet au conseil la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques en toiture pour la production d'énergie.

Mme WICART demande si les garages de la CCHPPB seront transférés à la déchèterie et si oui que vont devenir ces locaux.

M. WAGNER précise que dans l'immédiat le projet n'est pas encore assez abouti pour l'évoquer en conseil et que le projet définitif sera transmis à l'assemblée.

L'assemblée émet un avis favorable à la majorité avec 30 voix pour et 4 abstentions pour la construction de garages à la déchèterie de Banon ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques en toiture et autorise le dépôt du permis de construire et l'actualisation des demandes de financements.

16 – PROJET D'HOTEL A BANON

M. WAGNER évoque le projet de création d'un hôtel à Banon dont plusieurs documents ont été remis aux élus.

Il explique qu'il n'y a plus d'hôtel à Banon depuis 10 ans alors qu'il y a un besoin.

L'Hôtel sera ouvert toute l'année contrairement aux gîtes et chambres d'hôtes.

Le propriétaire du terrain met à disposition son terrain pendant 15 ans à la Communauté. La CCHPPB construit l'hôtel et ensuite elle le met en location dans les mêmes conditions que les ateliers relais.

L'estimation des travaux serait de 900 000 €.

L'hôtel sera de 2 ou 3 étoiles.

M.LAUDUN précise que 900 000 € sur 15 ans, cela paraît court.

Le Président rappelle que l'on peut aller jusqu'à 20 ans.

Mme BOR pense que la personne peut réaliser son projet seul.

M. WAGNER précise que s'il le fait seul, il faut qu'il attende 5 ans pour le faire.

Mme BOR pense que ce projet ne va rien apporter au territoire.

M. LEMOIGN n'est pas d'accord car il y a une véritable besoin sur le territoire de Banon.

Mme WICART demande si cela ne va pas faire concurrence aux gîtes et chambres d'hôtes.

M. WAGNER précise que cela ne concerne pas la même clientèle.

M. DEPOISSON soulève le problème de la défaillance du propriétaire alors que le terrain n'appartient pas à la CCHPPB.

Le Président précise que juridiquement la communauté peut se prémunir de cela.

M. DEPOISSON évoque également l'expérience de la Communauté avec la construction d'un hôtel à St Michel l'Observatoire qui a un taux de remplissage de 65%.

Mme BOR pense qu'il faut d'abord valoriser le territoire et que l'argent public n'est pas voué à financer des projets privés.

M. WEBER évoque le fait que l'hiver tout est fermé à Banon.

M. WAGNER souhaite que le conseil de communauté délibère pour lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Mme BOR et M. LAUDUN précise qu'il s'agit d'une information et qu'aucune décision ne sera prise.

M. WAGNER suggère donc que le conseil émette un avis pour lancer la consultation auprès de maître d'œuvre et demander un Avant-Projet Sommaire.

M. BURCHERI demande le coût d'une étude.

Mme DESPAGNE pense environ 10 000 €.

L'assemblée émet un avis favorable pour réaliser cette étude avec 17 voix pour, 11 voix contre et 4 abstentions.

La séance est close à 18h00

Mane, le 17 avril 2019

Le Président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,




Jacques DEPIEDS